



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES PROCES VERBAL N° 29 du 25 juin 2025

Réunion restreinte

Lieu : siège du DFSM

Présidence : Pierre LECORNU

Membres présents : Mesdames Christine DELRIEU Laétitia HANOUEY,

Monsieur : Philippe GRISEL

§§§§

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, **dans le délai de 2 jours compte tenu des contraintes des opérations de fin décision** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

CHAMPIONNAT SENIORS FEMININ à8 DEPARTEMENTAL 3

Match n° 53269331 US DE LA PRESQU'ILE 1 / A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

Forfait non déclaré de A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1

La Commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu à A. HOULMOISE BONDEVILLE FC 1 avec 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DE LA PRESQU'ILE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 90€ à A. HOULMOISE BONDEVILLE FC.

CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 29953831 FUSC BOIS-GUILLAUME 21 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21

Rencontre du 25 janvier 2025 remise le 10 mai 2025

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Yvetot : ☎02.76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Forfait déclaré du CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21

La Commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu au CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21 avec 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FUSC BOIS-GUILLAUME 21 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ au CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE.

CHAMPIONNAT U 17 FEMININ à 8 DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 29956879 ENT RAC-MJC 21 / ASGC 21 du 1^{er} mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Arbitres lors de sa réunion du 15 mai 2025 PV publié le 16 mai 2025 sur le site du DFSM.

La Commission, jugeant en 1^{er} ressort :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DESS COUPES FEMININES DU DFSM

COUPE U 14 FEMININES à 8

Match n° 53373658 ROUEN SAPINS FC 21 / ESM GONFREVILLE L'ORCHER 21

R A S

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE U 17 FEMININES à 8

Match n° 53373657 MONT SAINT AIGNAN FC 21 / AS5V 21

R A S

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS FEMININES à 8

Match n° 53373656 AC BRAY EST FORGES 1 / US NORMANDE 76 1

R A S

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Le président,
Pierre LECORNU

Le secrétaire,
Philippe GRISEL

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Yvetot : ☎02.76 52 81 72

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>